

Agen, vendredi 6 avril 2018

## DOSSIER DE PRESSE

### **Budget 2018 : Le Département remplit sa part du contrat !**

**Après une année 2017 difficile sur le plan budgétaire en raison d'importantes charges supportées par le Département pour le compte de l'Etat, les efforts de gestion poursuivis de longue date portent leurs fruits.** Le plan de refondation des politiques publiques départementales, engagé en 2015, aura permis de limiter de nouveau l'évolution de nos charges de fonctionnement qui sont pour plus de 95 % constituées de dépenses obligatoires et, en particulier, de dépenses de solidarité (près de 70 % des dépenses de fonctionnement). Le Département de Lot-et-Garonne retrouve ainsi l'équilibre budgétaire qui lui avait fait défaut l'an dernier.

Avec des finances remises d'aplomb, le Conseil départemental a fait sa part du chemin. Au Gouvernement de démontrer désormais qu'il n'est pas sourd aux attentes des territoires et qu'il remplira lui aussi sa part du contrat pour redonner des marges de manœuvre aux Départements.

**Pour l'année 2018, le budget du Conseil départemental s'établit à 416,1 M€, faisant ainsi du Département le premier financeur et investisseur public de Lot-et-Garonne.**

### **Les principales caractéristiques du budget 2018**

En 2018, le budget du Conseil départemental répond aux orientations suivantes :

- **pas de hausse de la fiscalité sur les ménages** (à savoir la taxe foncière sur les propriétés bâties, seule taxe sur laquelle le Département dispose d'un pouvoir de taux)
- **une maîtrise réelle des dépenses de fonctionnement** → limitation de la croissance des dépenses de fonctionnement à + 1,1 % sachant que, hors dépenses sociales (que le Département ne maîtrise pas pour une grande partie), les dépenses de fonctionnement sont quasi stables (+ 0,5 %)
- **une nette amélioration de la capacité de désendettement** → la capacité de désendettement est ramenée à 8,1 ans pour le budget primitif 2018, ratio qui passera sous la barre des 7 ans dès l'an prochain
- **une capacité d'autofinancement de nouveau correcte** → pas de recours à l'emprunt supplémentaire
- **des dépenses d'investissement maintenues à un niveau conséquent** → la section d'investissement est de 80,2 M€ en 2018 (57,5 M€ hors remboursement de la dette)

## Le Département maintient le cap... et la pression sur l'Etat

---

Le combat du Lot-et-Garonne pour mettre l'Etat devant ses responsabilités s'est particulièrement illustré en 2017 et a conduit à une forte mobilisation des Départements. **Aujourd'hui, plus de 25 Départements ont rejoint le Lot-et-Garonne dans ce combat** afin que l'Etat assume enfin ses responsabilités et règle ses dettes **aux Départements qui, depuis trop longtemps, servent de variables d'ajustement financier aux gouvernements successifs.**

Afin que les légitimes revendications des Départements soient enfin entendues, trois conditions devront être réunies :

- tout d'abord, les contraintes imposées par l'Etat aux collectivités, dans le cadre de la contractualisation visant à maîtriser les dépenses de ces dernières, devront être réalistes,
- ensuite, la problématique du financement des Allocations nationales de solidarité doit être résolue de manière définitive,
- enfin, la mise en œuvre d'un plan Marshall pour la ruralité, en faveur duquel le président Camani plaide à l'Assemblée des Départements de France, doit marquer le lancement d'une nouvelle politique d'aménagement du territoire.

Sans respect de ces exigences, le Département verra ses capacités financières obérées et ne sera plus en mesure d'accompagner des investissements structurants dans le futur.

### **322 collectivités territoriales appelées à contribuer encore davantage au redressement des comptes de la Nation : le Lot-et-Garonne joue le jeu !**

L'objectif affiché par le Gouvernement est clair : ponctionner, au cours de la période 2018-2022, 13 milliards d'euros sur les collectivités pour réduire le déficit de l'Etat (les 322 qui ont un budget supérieur à 60 millions d'euros). Deux sont concernées en Lot-et-Garonne : le Conseil départemental et l'Agglomération d'Agen. Le « contrat de confiance » s'est ainsi peu à peu transformé en « pacte financier ». Une subtilité de langage qui en dit long... **Deux critères sont imposés par l'État à travers ce pacte : une limitation de dépenses de fonctionnement à 1,2 % inflation comprise, les marges dégagées par cette limitation devant exclusivement servir au désendettement et en aucun cas à augmenter la capacité d'investissement de la collectivité.**

### **Le Lot-et-Garonne remplit déjà sa part du contrat en répondant aux objectifs fixés par l'État**

Les objectifs fixés par le Gouvernement en matière de maîtrise budgétaire seront parfaitement assurés par le Département de Lot-et-Garonne. A tel point qu'aujourd'hui, les indicateurs sont de nouveau au vert, au prix d'importants efforts amplifiés en 2017 : recentrage sur nos compétences propres, mise à contribution du tissu associatif (culturel et sportif), accentuation du plan de réduction des dépenses de fonctionnement (ressources humaines, parc automobile, nouvelle baisse de crédits cabinet -communication)... **Notre Département fonctionne mieux et moins cher que les autres Départements analogues et les charges liées à la masse salariale sont inférieures de 20 % à celles des Départements comparables.**

**En 2018, l'objectif de stabilisation de la masse salariale sera atteint**, tout en préservant la qualité de service. **La croissance des dépenses de fonctionnement est très limitée**, avec une hausse de 1,1 %, due notamment au fait de la non maîtrise de toutes les dépenses sociales obligatoires. La capacité de désendettement du Département est revenue à un niveau très correct et continuera de s'améliorer dans les années à venir.

**Autant dire que le Département remplit sa part du contrat.  
A l'Etat désormais d'en faire autant.**

## **Poursuivre la mobilisation pour que les territoires ruraux soient enfin entendus au sommet de l'État**

La contractualisation, voulue par l'Etat pour cadrer ses relations avec les collectivités, ne peut être forcée. Si l'État se contente d'imposer aux Départements des contraintes qui se transforment en carcan sans donner suite à leurs principales doléances (l'élaboration d'un « plan Marshall » et le financement des allocations nationales de solidarité), alors il y a fort à craindre que l'affaire ne soit qu'un marché de dupes. C'est pourquoi la mobilisation des territoires se poursuit pour enfin retrouver la voie de la confiance entre l'État et les collectivités.

Localement, **cette mobilisation a pris corps dans la « Motion de solidarité avec le Conseil départemental pour la survie de la ruralité », soutenue par l'Amicale des Maires et l'Association des Maires Ruraux et adoptée à ce jour par quelque 250 communes et intercommunalités.** D'ailleurs, début mars à la veille de la venue du Président de la République en Lot-et-Garonne, Pierre Camani, entouré de conseillers départementaux des trois groupes politiques et de représentants de l'Amicale des maires et de l'Association des maires ruraux, a symboliquement remis au Préfet le recueil des motions.

Lors de leur entrevue, Pierre Camani n'a pas manqué de rappeler à Emmanuel Macron la **nécessité absolue d'apporter des réponses concrètes aux Départements ruraux** pour enfin faire reculer les fractures territoriales dans notre pays. Emmanuel Macron a déjà eu l'occasion d'affirmer son intérêt pour la mise en œuvre d'un « Plan Marshall pour la ruralité ». C'est sur ce document que le président Camani travaille actuellement au sein de l'Assemblée des Départements de France. Ce plan comprendra des mesures fortes permettant de renforcer l'attractivité économique en milieu rural et hyper rural, de développer l'emploi local, mais également d'améliorer la qualité de vie des habitants qui ont droit à la même considération et à la même attention de la part de l'Etat que ceux des espaces métropolitains.

Dans l'intervalle, et en dépit des incertitudes qui planent encore sur l'avenir financier des Départements, **la majorité départementale poursuit son action en faveur des Lot-et-Garonnais et affiche ses ambitions pour un Département qui :**

- **réinvente les solidarités humaines et territoriales**
- **se saisit des grands enjeux d'avenir pour renforcer l'attractivité de notre Département, au cœur du Sud-Ouest**
- **cultive ses ressources intrinsèques.**

**Avec un budget de 416,1 millions d'euros, le Département possède en tout état de cause une force de frappe essentielle pour la vitalité des territoires,** grâce à ses investissements propres et ses aides attribuées à des tiers, qu'il s'agisse de collectivités ou de porteurs de projets privés.

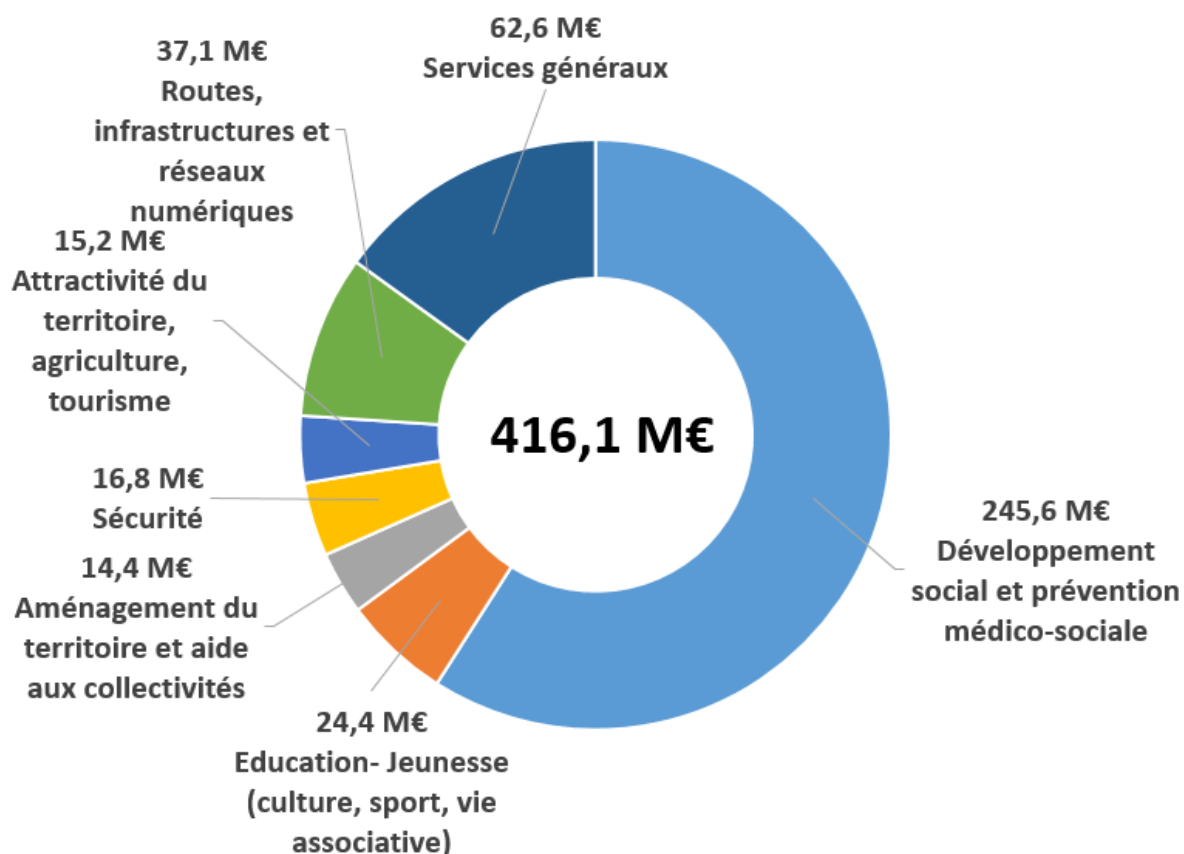
## Le budget 2018 en chiffres

---

**Budget global : 416,1 M€**

- Section de fonctionnement : 335,9 M€
- Section d'investissement : 80,2 M€

### Où va l'argent ?



### Détails des recettes 2018

|                         |                 |              |
|-------------------------|-----------------|--------------|
| Emprunts                | 22,3            | 5,3%         |
| Recettes d'aide sociale | 43,4            | 10,5%        |
| Impôts directs          | 124,6           | 30,0%        |
| Dotations de l'Etat     | 70,9            | 17,0%        |
| Impôts indirects        | 124,8           | 30,0%        |
| Autres recettes         | 20,7            | 5,0%         |
| Résultat reporté        | 9,4             | 2,2%         |
| <b>TOTAL</b>            | <b>416,1 M€</b> | <b>100 %</b> |

## Le Département reste le moteur du développement du Lot-et-Garonne

Avec un budget de 416,1 M€, le Département reste le premier financeur et investisseur public du Lot-et-Garonne. Les orientations prises par l'Assemblée départementale attestent du rôle indispensable de la collectivité pour accompagner les Lot-et-Garonnais au quotidien et pour renforcer l'attractivité du territoire.

- Réseau routier : entre entretien, modernisation et grands projets

L'entretien et la modernisation des voies de communication, voire la construction de nouvelles voies demeure une priorité pour renforcer l'attractivité du territoire.

**En 2018, l'effort financier de la collectivité pour entretenir et moderniser les 3 000 km de routes départementales reste important avec 15,2 M€ (contre 15 M€ en 2017).**

- 7,725 M€ seront consacrés au renouvellement des revêtements. Ainsi, plusieurs itinéraires vont être requalifiés dans les trois années à venir, notamment :
  - D 108 : 11 km de Villefranche du Queyran à Buzet-sur-Baïse
  - D 8 : 13 km de Fargues-sur-Ourbise à Houeillès
  - D 119 : 10 km de Montesquieu à Feugarolles
  - D 143 : 6.5 km de Puch d'Agenais à Saint-Léon
  - D 656 : 12 km de Beauville à Laroque-Timbaut
  - D 931 : 9 km de Laplume au département du Gers
  - D 110 : 10 km de La Sauvetat-de-Savères à Laroque-Timbaut.
- 930 000 € sont consacrés à des aménagements de sécurité pour le marquage et la suppression d'obstacles latéraux, facteurs aggravants dans les accidents.
- 3,3 M€ seront consacrés à la modernisation du réseau routier départemental (hors traverses d'agglomérations). Les principaux projets en 2018 sont les suivants :
  - D 708 : giratoire du poteau à Duras
  - D 911 : voie de Carabelle à Bias (pour assurer le prolongement avec la déviation Sud-Ouest de Villeneuve/-) sur-Lot.)
  - D 661 : abaissement de la route à Penne-d'Agenais sous le pont rail pour dégager un gabarit qui permettra à la route Villeneuve / Tournon d'être une véritable alternative à la D 911 Villeneuve / Fumel en cas de coupure de cette dernière
  - D 6 : études et travaux de réparation du pont du Mas-d'Agenais pour lui permettre de fonctionner à l'avenir en toute sécurité avec sa charge limite actuelle de 3,5 tonnes.
  - D 930 : études, acquisition et travaux pour la passerelle de Pont de Bordes à Lavardac.
- 1 M€ est dédié aux projets en traverse d'agglomération, notamment :
  - D 911 à Bias : seconde phase de l'aménagement de la section déviée par la déviation de Villeneuve
  - D 212 E à la Croix-Blanche : aménagement de la traverse du bourg
  - D 656 à Poudenas : aménagement de la traverse du bourg
  - D124 à Saint-Barthélémy-d'Agenais : aménagement du centre-bourg.

**Grande nouveauté en 2018, du fait du pacte financier imposé par l'Etat qui limite l'investissement global du Département à 45 M€ par an, l'Assemblée départementale précise son plan pluriannuel d'investissement routier à l'horizon 2025, dans le cadre du Plan de modernisation du réseau routier adopté en 2009.**

**Le Département a donc recensé toutes les opérations qu'il souhaite réaliser ou financer sur la période 2018-2015. Il a ainsi prévu d'investir 116,2 M€ sur la période, répartis comme suit :**

- **22,3 M€ pour des opérations de modernisation du réseau routier départemental**, sous la maîtrise d'ouvrage directe du Département, notamment pour les projets suivants (liste non exhaustive) :
  - la rénovation du pont de pierre à Agen
  - la mise en sécurité du pont du Mas d'Agenais
  - la déviation des poids lourds à Casteljaloux
  - le recalibrage de la D 656 entre Nérac et Andiran
  - le calibrage de la D 207 entre Rives et le Périgord vert
  - l'accès au Center Parcs
- **38,3 M€ pour des grands projets routiers**, sous la maîtrise d'ouvrage directe du Département, à savoir :
  - le bouclage de la déviation de Marmande : 22,8 M€ à mettre en service en 2022
  - le nouveau pont du Mas-d'Agenais : 15,5 M€ à l'horizon 2025
- **9,6 M€ pour des opérations de traverses d'agglomération**, sous maîtrise d'ouvrage déléguée aux communes
  - le bouclage de la déviation de Marmande : 22,8 M€ à mettre en service en 2022
  - le nouveau pont du Mas-d'Agenais : 15,5 M€ à l'horizon 2025
- **46 M€ pour des grands projets partenariaux**, sous la maîtrise d'ouvrage de tiers :
  - la poursuite de la modernisation de la RN 21 portée par l'Etat pour 20 M€
  - le pont et le barreau de Camélat ainsi que l'échangeur autoroutier et la fin de la rocade Sud-Ouest de Marmande portés par l'Agglomération d'Agen pour 26 M€

Pour rappel, sur la période 2008-2017, le Département a déjà contribué pour 18 M€ aux projets de l'Agglomération d'Agen (liaison Beauregard RN 21 – D 813, digues supportant la liaison de Beauregard et début de la rocade Sud-Ouest d'Agen) et de l'Etat (RN 21).

Dans les années à venir, l'Etat attend notre contribution à hauteur de 21,6 M€ pour la poursuite de la modernisation de la RN 21. Quant à l'Agglomération d'Agen, elle compte sur 26 M€ du budget départemental pour boucler le contournement Sud-Ouest d'Agen (pont et barreau de Camélat et échangeur Agen Ouest).

Or, dans le cadre du pacte financier que l'Etat souhaite mettre en place, le Département ne pourra investir plus de 45 M€ tous domaines confondus. Or, ce montant couvre tout juste les besoins de la collectivité pour assurer l'entretien des routes et des collèges ainsi que ses investissements en matière de déploiement du très haut débit. Ce cadre contraint pose un paradoxe : l'Etat empêche le Département d'investir davantage et l'appelle dans le même temps à financer des grandes infrastructures qui relève pourtant de sa responsabilité, à l'exemple de la RN 21, pour laquelle le Département a déjà largement contribué.

C'est pourquoi, si les règles du pacte ne sont pas revues, il faudra procéder à des arbitrages pour planifier l'action du Département dans le temps. Sur tous les grands projets, il ne s'agit pas de « bloquer la machine » mais au contraire, de poser clairement la problématique et de trouver des solutions qui bénéficient à tous les Lot-et-Garonnais.

- **Le numérique : un enjeu majeur pour l'attractivité du territoire**

Avec les premiers coups de pioche donnés en 2018, une étape historique du déploiement de la fibre optique est franchie pour les communes délaissées par les opérateurs privés. Cette opération constitue un chantier majeur d'aménagement, à l'instar de l'électrification réalisée dans nos campagnes au siècle dernier.

**Grâce à la double intervention publique (portée par le Syndicat mixte Lot-et-Garonne numérique) et privée (portée par Orange), plus de la moitié des foyers lot-et-garonnais auront accès à la fibre optique d'ici 2021 et 100 % d'ici 2026.** Pour ce qui relève de l'intervention publique, l'objectif de 2018 porte sur le raccordement de 12 000 logements.

Le Lot-et-Garonne affiche par ailleurs sa volonté d'accélérer ces déploiements en mobilisant tous les leviers possibles, et notamment le nouveau dispositif des Appels à manifestation d'engagement locaux dit AMEL, créé par l'Etat en janvier 2018. Ce dispositif vise à mobiliser des investissements privés complémentaires en zone de déploiement public. En lançant une consultation AMEL dès le mois de mars 2018, le Lot-et-Garonne devient le premier département de France à utiliser ce nouveau levier.

En matière d'aménagement numérique, il convient de rappeler :

- les actions en cours pour l'amélioration de la couverture haut débit internet, grâce au déploiement du Wifi-HD,
- l'opération de couverture des zones blanches en téléphonie mobile, grâce à la construction de nouveaux relais permettant de couvrir les centres-bourgs
- les multiples actions portées par le Département pour la mise en place d'un écosystème favorable au développement des usages et services numériques.

Des avancées sont également à noter dans le domaine de l'inclusion numérique. En effet, à l'heure où les principaux opérateurs publics dématérialisent leurs procédures, l'usage du numérique constitue un enjeu majeur en terme d'accès aux droits. Cette situation nécessite un accompagnement des publics fragilisés dans leurs démarches et la maîtrise des outils numériques. **Dans ce contexte, le Département souhaite lancer en 2018 une concertation départementale avec l'ensemble des opérateurs sociaux afin d'œuvrer à la création d'un réseau départemental d'inclusion numérique** pour permettre aux exclus du numérique, dans un contexte de dématérialisation massif, de pouvoir continuer à recourir à leurs droits fondamentaux.

Enfin, avec **le Campus numérique qui s'impose comme le pôle d'excellence de la transition numérique au cœur du Sud-Ouest**, le Département se donne toutes les chances pour renforcer son attractivité et se forger une place de choix entre les métropoles bordelaise et toulousaine. Après les Cracks de la transformation numérique, le Campus sera à l'initiative d'un concours national de start-up à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2018 !

- **Rationalisation des interventions départementales pour des partenariats encore plus efficaces : illustration avec les Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens conclus avec les services d'aide à domicile**

Engagée dans une démarche de rationalisation en interne comme avec ses partenaires, le Département a systématisé un fonctionnement dont l'efficacité n'est plus à prouver. Pour chaque politique, le Département respecte les étapes suivantes : concertation, négociation, contractualisation et évaluation. La mise en place des Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) dans le domaine de l'autonomie en est une bonne illustration.

Ces contrats, signés après un travail rigoureux de concertation, de dialogues et de contrôle de gestion des associations, permettent au Département de mettre en œuvre sa politique en faveur de l'autonomie tout en ayant une vision pluriannuelle des dépenses qu'il doit engager puisque les dotations versées pour le fonctionnement sont fixées dès la contractualisation. Même constat et même satisfactions pour les associations signataires qui disposent de plus de visibilité. Ce type de

contrat permet par ailleurs un traitement au cas par cas, par conséquent plus juste et plus équitable car prenant en compte les forces et les faiblesses des associations.

Ces CPOM sont désormais effectifs pour les associations d'aide à domicile : fédérations UNA et ADMR, associations ASSAD Agen - Le Passage, l'ADESSA du Grand Villeneuvois et l'IFSAD.

Un CPOM relatif à l'ALGEEI, principale association dans le secteur du handicap, est en cours de finalisation. Il sera conclu dans les prochains mois. 4 autres CPOM devront être signés d'ici fin d'année avec des associations du secteur du handicap en plus de ceux déjà passés avec les EHPAD.

Ce travail vise une meilleure maîtrise des dépenses les plus importantes du secteur de l'autonomie, à savoir l'APA et les dépenses d'aide sociale relatives à l'hébergement en établissement.

- **Les Trophées du bénévolat pour valoriser l'engagement citoyen**

En Lot-et-Garonne, le tissu associatif représente plus de 8 000 associations ! Que ce soit dans les domaines de la culture, du social, du sport, de l'éducation, du développement durable... les associations sont particulièrement actives en Lot-et-Garonne, favorisant ainsi le bien vivre ensemble.

Pour préserver cette vitalité, le Département les accompagne par des aides financières mais aussi par les conseils et formations dispensés gratuitement par le service Vie citoyenne et associative. Afin de saluer l'engagement des bénévoles, véritables chevilles ouvrières du mouvement associatif, le Département lance un appel à candidatures auprès des associations afin de récompenser ces personnes qui donnent de leur temps et de leur énergie pour les autres, pour une cause, pour l'intérêt général.

Dans l'esprit de la manifestation « Trophées des champions » qui honore chaque année les sportifs, les « Trophées du bénévolat et de l'engagement citoyen » seront décernés à l'automne 2018.

Le Département travaille également à la mise en place d'une plateforme collaborative, au service du monde associatif, visant avant tout à assurer le renouvellement des bénévoles dans les associations en mettant en adéquation l'offre et la demande. Cet outil comprendra également un annuaire des associations lot-et-garonnaises, un agenda des manifestations ou encore de la documentation diverse, utile pour le fonctionnement des associations.

**Contacts presse :**

**Matthieu Stievet, Directeur de la Communication**

Tél. : 06 73 69 23 54 / [matthieu.stievet@lotetgaronne.fr](mailto:matthieu.stievet@lotetgaronne.fr)

**Véronique Délerly, Attachée de presse**

Tél. : 06 43 72 60 52 / [veronique.delery@lotetgaronne.fr](mailto:veronique.delery@lotetgaronne.fr)

**LOT-ET-GARONNE**   
Le Département